



Mathieu Laensberg.

EXTÉRIEUR.

RUSSIE. — *Odessa, le 14 juin.*

Voici les renseignements les plus récents sur les dispositions faites de part et d'autre pour la campagne qui s'ouvre, en ce moment, dans l'Archipel et la Morée :

La terrible catastrophe du Caire a tellement jeté la confusion dans les apprêts du vice-roi d'Égypte, que, s'il envoie un léger renfort à l'armée ottomane, ce renfort ne pourra faire voile d'Alexandrie avant la fin de juin.

D'un autre côté, le Wéhabite, qui se donne pour le visir du prophète el Mokady, se trouve à la tête de 10,000 Égyptiens, et paraît avoir des intelligences avec les chefs des milices mécontentes du vice-roi, dont il cherche à renverser le gouvernement.

L'escadre turque, beaucoup moins nombreuse qu'on ne l'avait annoncé, s'est mise à l'abri des coups de vent dans le golfe de Lépante. Le capitain-pacha semble être peu d'accord avec les commandans des troupes de terre.

Au reste, les forteresses des barbares n'en imposent nullement aux Grecs. Ils ont rassemblé sous les batteries formidables d'Ipsara une flotte de 180 bâtimens armés et de 10 brûlots de nouvelle invention.

Le nouveau gouvernement central, à la tête duquel est Condorioti, a rassemblé un corps de 10,000 hommes dans le camp d'Argos. Un autre corps de 6,000, entre Arta et Prévesa, est chargé d'observer le pacha de Scutari.

La Macédoine est soulevée, et fait cause commune avec la Thessalie.

ESPAGNE. — *Madrid, le 24 juin.*

A la date du 13 courant, le ministre de la justice a communiqué au conseil royal, par l'intermédiaire du gouverneur du conseil, le décret suivant :

Le roi notre seigneur, continuellement détourné (des traïdo) des sérieuses et graves affaires qui appellent sa souveraine attention, par les plaintes et les recours que lui adressent les individus compris dans l'amnistie, et par les rapports des tribunaux chargés de l'application de cette loi, qui, par crainte de se compromettre, ou par une fausse application des dispositions de la loi, tombent dans des erreurs qui la contrarient ; désirant établir un mode uniforme dans toutes les procédures de ce genre, le roi a bien voulu ordonner que ladite royale amnistie soit observée dans ses points ; que ceux qui croient y être compris recourent aux justices et tribunaux respectifs, en demandant qu'on les déclare amnistiés, et qu'en conséquence, on leur délivrera un certificat qui les mettra à même de jouir de la grâce que S. M. leur a accordée ; que, ni les justices, ni la police ne mettent obstacle à ce que ces individus ne fassent un libre usage de la faveur qui leur est accordée, qu'on ne puisse leur refuser les passeports dont ils auront besoin, excepté pourtant pour cette capitale et les résidences royales, sans une permission expresse, etc., etc.

Le décret royal relatif à la levée de 36,000 hommes, ordonnée pour la formation de l'armée espagnole, a été publié le 18 de ce mois, et des avis ont été envoyés dans toutes les villes et communes du corrégiment à raison du contingent que chacune d'elles est tenue de fournir.

Barcelonne, le 14 juin.

Don Victor Saëz, évêque élu de Tortosa, est arrivé à Tarragone, lieu assigné pour sa résidence.

Le courrier de Madrid ne nous a apporté que des nouvelles affligeantes. Il paraît que les voleurs fourmillent sur tous points de la Péninsule, et que, d'un côté, la stupide barbarie des habitans des villages, au lieu de diminuer, va toujours en augmentant.

ANGLETERRE. — *Londres, le 2 juillet.*

Le paquebot *le Duc de Kent* est arrivé hier de Lisbonne à Falmouth, après une traversée de sept jours. Il a apporté des journaux et des dépêches. La frégate anglaise *Lively*, qui avait escorté jusqu'à Brest la frégate portugaise sur laquelle était l'infant don Miguel, était revenue dans le Tage. La reine était encore à Lisbonne. Au départ du paquebot, la plus parfaite tranquillité régnait dans cette capitale, mais de fréquentes arrestations continuaient d'avoir lieu. Le vaisseau français *le Santi-Pétri* n'avait point encore quitté le Tage.

Une lettre de Lima, d'une date récente, dit qu'on opérerait au Pérou une levée de 6000 hommes, afin de mettre Bolivar en état de tenir la campagne contre les Espagnols, avec des forces décidément supérieures, dans le cas où les né-

gociations entamées ne se termineraient pas par un arrangement à l'amiable. On croit que l'approche des renforts hâtera la décision des généraux espagnols en faveur de la cause constitutionnelle.

Le *Morning-Herald* contient des extraits d'une lettre, en date du 16 avril, adressée au général Iturbide, par un négociant respectable de Vera-Cruz. Dans cette lettre, que l'éditeur annonce avoir vue, on dit à l'ex-empereur qu'il est de toute impossibilité d'établir un gouvernement républicain à Mexico, qu'il n'y a ni gouvernement ni tranquillité jusqu'à ce que la république ait disparu ; que nombre d'ennemis d'Iturbide sont des premiers à demander à grands cris son retour. Enfin l'auteur de cette lettre ajoute qu'il soupire après le jour qu'il verra le libérateur du Mexique rétabli dans tous ses droits, et qu'il est convaincu que s'il débarquait sur la côte avec un seul domestique, il se verrait en moins de huit jours à la tête de dix mille hommes.

Ce qui pourrait faire naître, sinon des doutes sur l'authenticité de cette lettre, du moins la pensée que la personne de qui elle vient tenait à ce qu'elle fût publiée, c'est qu'on trouve aussi dans le *Times* une lettre à peu-près dans les mêmes termes ; la phrase relative au débarquement d'Iturbide avec un seul domestique est littéralement la même dans les deux journaux.

Iturbide, au fait, n'est qu'un aventurier parvenu au trône par l'intrigue ; il s'y est maintenu quelque tems par la violence. Si sa cause eût été juste et sacrée, on ne conçoit pas comment il eût pu être forcé d'abandonner une patrie où il aurait laissé de si nombreux soutiens.

D'après des nouvelles du Mexique, en date du 2 mai, reçues par la voie de New-York, la province de Campêche s'était réunie à la fédération mexicaine. Le général Santana s'était en conséquence rendu dans cette province, afin d'y prendre le commandement des troupes. Tandis que la compagnie anglaise et française des mines du Mexique se formait à Londres, quelques spéculateurs entreprenans ont, dit-on, expédié par la voie des Etats-Unis dans cette contrée, des agens qui ont réussi à s'assurer de plusieurs mines précieuses. Cette circonstance amènera probablement une réunion d'intérêts, car il n'est pas probable que les personnes qui ont acheté ces mines, aient les capitaux et les machines nécessaires pour les exploiter, sans le secours de la compagnie formée en Angleterre.

Le *Globe au Traveller*, contient l'article suivant, au sujet de la baisse extraordinaire qui a eu lieu à la bourse de Londres, le 2 de ce mois.

« On assure que l'ambassadeur de Russie à Paris, de concert avec d'autres membres distingués du corps diplomatique, a adressé, en forme de remontrance, une note à sir Charles Stuart ministre d'Angleterre près la cour de France, pour se plaindre de ce que le gouvernement britannique avait permis à un envoyé mexicain d'arriver en Angleterre, à bord d'un vaisseau de guerre anglais, ce qui semblait une reconnaissance d'un caractère diplomatique dans la personne de cet individu.

« Sir Charles Stuart, assure-t-on, a répondu que ce fait devait être considéré comme purement fortuit et accidentel. »

FRANCE, Paris, 3 juillet.

La bourse a présenté hier un aspect de désolation générale ; la rente est tombée en liquidation à 100 fr. 15 c., et il s'y est fait des pertes immenses. L'argent y a tellement manqué, que les reports s'y sont payés jusqu'à 2 fr. 25 c. sur les rentes, et 3 fr. sur les ducats. On assure que dans cet état de détresse on a frappé à plusieurs portes, mais sans succès. Tout fait croire que, malgré l'attrait de prix aussi bas et de reports aussi excessifs, la totalité des besoins n'a pu être satisfaite ; et il paraît qu'il se fera de fortes livraisons dont la source n'est pas inconnue, dit-on. Cette situation extraordinaire, à laquelle les esprits inattentifs ou prévenus n'étaient pas préparés, a produit un sentiment unanime et profond du désastre qu'aurait occasionné la loi de réduction, si malheureusement elle eût été adoptée. En effet, si la situation aujourd'hui est aussi critique, lorsque la bourse conserve en-

core, par la voie des repos, l'argent des rentes vendues, que serait-il donc arrivé si, par suite de la hausse factice des 3 pour 100, les sommes considérables de rentes qui eussent été inévitablement vendues dans le cas de l'adoption de la loi, eussent augmenté cette pénurie d'argent dont il n'y avait eu d'exemple qu'en 1818 ?

La liquidation des rentes ayant dû être terminée hier, on s'attendait aujourd'hui à une amélioration, mais elle n'a point eu lieu. Le cours a fini pour la fin du mois à 50 c. plus bas qu'hier; les ducats, qui étaient à 88 1/4, sont tombés à 86 1/2. C'est le résultat des spéculations exagérées que la loi des 3 pour cent a si malheureusement provoquées, et du dégoût qu'elle a inspiré aux rentiers pour racheter un effet qu'ils voient toujours menacé d'une réduction.

— Les négociateurs haïtiens qui se trouvent en ce moment à Paris sont les sénateurs Rose et Boyard, et M. Rouanez, notaire du gouvernement. On ne connaît point encore les bases du traité qu'ils sont chargés de conclure, mais il est à croire qu'elles doivent être favorables au commerce français. Tout ce qu'on sait, c'est que les vaisseaux de ce pays peuvent se rendre directement à Haïti, et que ceux d'Haïti peuvent porter leurs marchandises dans les ports de France.

— Les journaux ont parlé d'une jeune fille qui s'est échappée si adroitement à l'issue de la séance de la cour royale de mardi dernier. Elle s'est rendue immédiatement à la prison des Madelonnettes, d'où on l'avait extraite le matin pour la conduire à la Conciergerie; elle a réclamé le peu d'effets qu'elle y avait laissés. Après les avoir reçus, elle est sortie aux grandes félicitations de toutes ses compagnes d'infortune. Certes, si la police s'est mise à sa poursuite, on doit supposer que les Madelonnettes ont été le dernier endroit où l'on est allé la chercher.

— Un administrateur chargé de relever les troncs destinés aux pauvres d'un des arrondissemens de Paris a trouvé dans un de ces troncs une somme de vingt francs renfermée dans un papier cacheté portant cette suscription :

« Vingt francs offerts aux pauvres par un rentier qui rend grâce à Dieu et remercie la chambre des pairs, et son digne membre monseigneur l'archevêque de Paris, du rejet de la loi pour la réduction de la rente »

— MM. Barthélemy et Corréard ont formé ce matin leur pourvoi en cassation contre l'arrêt rendu contre eux avant-hier par la cour royale sur les moyens préjudiciels qu'ils avaient élevés à l'égard de la prescription en matière de délit de la presse.

— La cour d'assises de Toulouse, dans sa séance du 28 juin, a continué l'interrogatoire des accusés dans l'affaire des transfuges.

PROCÈS DU COURRIER FRANÇAIS.

Me. Mérilhou a la parole pour continuer son plaidoyer dont voici quelques passages : Messieurs, il me reste à parcourir les points particuliers que le ministère public a fait ressortir pour montrer la tendance séditieuse du *Courrier*, je vais d'abord m'occuper de M. Magallon; on a prétendu que le but du *Courrier* avait été d'appeler un intérêt coupable sur celui qu'on voulait représenter comme une victime de l'autorité, on prétend que les articles relatifs à M. Magallon, attaquent la justice, non, Messieurs, ils attaquent la police qui aggrave les peines que vous avez prononcées. M. Mérilhou donne lecture d'une lettre de M. Delaborde, par laquelle il confirme tous les faits relatifs à la translation de M. Magallon.

On a parlé de l'égalité devant la loi de tous les condamnés, quelque fût la cause de leur condamnation. Je répondrai en comparant M. Magallon, traîné ignominieusement dans les rues de Paris, attaché aux poignets d'un galérien galeux, à cet autre journaliste qui va paisiblement subir sa condamnation dans les bosquets de Tivoli (M. Martainville).

J'arrive à l'accusation de tendance au régicide c'est sur un article relatif à Carnot que l'on fonde cette accusation. L'auteur de cet article a loué Carnot. Oui, sans doute, il a loué Carnot; mais a-t-il loué son vote? non. A-t-il improuvé, a-t-il attaqué son vote? oui, il a attaqué son vote. Il a loué Carnot défendant son pays, il a loué Carnot proscrit au 18 fructidor pour avoir protégé des proscrits, mais il n'a jamais loué Carnot régicide: et quand il l'a loué, il a fait ce qu'a cru devoir faire *l'Oriflamme*, qui certes était un journal d'une opinion bien opposée.

Le ministère public voit également une apologie du régicide dans l'éloge d'un tableau de David. Il attaque les articles les plus inoffensifs, dans lesquels on rencontre le nom de M. Manuel: hier, nous annoncions son portrait, aujourd'hui nous donnons des nouvelles de sa santé, demain nous parlerons de son élection: eh bien! l'annonce de son portrait, les nouvelles de sa santé, le désir de sa nomination, tout cela est incriminé. Qui le croirait, on trouve là une tendance au régicide.

Pourquoi donc n'aurait-on pu défendre M. Manuel, quand un journal *la Foudre*, dit qu'on voit la tête de cet honorable exposée dans toutes les rues, et qu'il ne désespère pas de le voir bientôt jusque sur la place du Palais de Justice.

M. Mérilhou continue son plaidoyer en rappelant à toutes les époques, la noble conduite qu'a tenue le *Courrier*: « Courtisan du malheur, dit-il, on ne l'a point vu mesurer ses éloges et ses critiques sur la faiblesse ou la toute puissance, et

passer comme un instrument matériel, de la solde du ministère vaincu à la solde du ministère vainqueur. Ah! plutôt que d'avilir à ce point le noble ministère de l'intelligence humaine, plutôt que d'abdiquer le droit de penser par nous-même, plutôt que de convertir nos affections en marchandise; lorsqu'on nous place entre l'or et la ruine... eh bien! brisons nos plumes, et qu'on nous ramène aux carrières! »

M. Mérilhou parle ensuite des progrès chaque jour renaissans de l'usurpation ministérielle, de l'oppression de la presse, et il termine en disant: « Mais le temple de la justice est ouvert encore: la vérité, proscrire ailleurs, peut toujours s'y faire entendre; le dogme du silence n'y est point devenu un axiome de droit public; les citoyens menacés dans leur propriété n'en sont pas encore tout-à-fait repoussés par le vaste système des *committimus* ministériels... Rassurons-nous; la magistrature est debout; elle veille sans cesse au maintien des lois du pays; son caractère est indépendant comme sa situation. Gardons-nous de penser qu'elle puisse trahir la sainte mission que lui a donnée le monarque. » Après la réplique de l'avocat-général, la cause a été remise à samedi pour entendre celle de l'avocat.

— Dans la séance de ce jour à la chambre des députés, M. Simonneau fait un rapport au nom de la commission des pétitions; parmi celles-ci on en remarque une de M. Martin de Paris, qui demande que le supplice de la guillotine, soit remplacé par celui de la corde, une autre du sieur Kergin, qui demande que l'on remette les émigrés en possession de ceux de leurs biens qui sont assurés aux hospices ou autres établissemens publics. Plusieurs pétitions sont encore présentées; elles sont pour la plupart relatives à des intérêts particuliers, et sont écartées par l'ordre du jour, qui est la suite de la discussion du projet de loi concernant les chemins vicinaux. Un grand nombre d'amendemens est proposé sur l'art. 3, dont la discussion occupe toute la séance; la suite de la délibération est renvoyée à lundi.

BOURSE du 3 juillet. 5 p. o/o consol. — Jouis. du 22 mars, 101 fr. 35 c. — Act. de la banque, 1900 fr.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 5 juillet.

S. A. R. le prince d'Orange part ce soir pour La Haye. Hier (ou plutôt aujourd'hui le spectacle ne s'étant terminé qu'à minuit) Talma a pris la poste immédiatement après la représentation pour se rendre à Paris. Il avait été accueilli dans le rôle bizarre et terrible de Richard III avec l'enthousiasme qu'inspire toujours un talent également admirable, soit qu'il reproduise les conceptions éparées par la sévérité du goût classique, ou les créations sauvages ethardiées du génie romantique.

— On mande d'Anvers, 5 juillet: Les états ont procédé aujourd'hui aux élections constitutionnelles.

MM. De Moor et Vanvelsen, membres de la seconde chambre des états-généraux ont été réélus à une grande majorité.

M. Aug. De Baillet, L. De Catters et L. F. De Wael, membres de la députation permanente des états, ont été réélus à la même majorité.

M. De Wael Vermoelen a été nommé aux états députés en remplacement de M. d'Olislaeger appelé à d'autres fonctions.

— Un violent incendie a éclaté cette nuit au dépôt de mendicité de la Cambre près de cette ville. Les pompiers sont parvenus à maîtriser le feu vers 4 heures et demie et à l'éteindre entièrement vers 7 heures. La lingerie et l'aile occupée par les hommes valides, ont été détruits en grande partie. On ne connaît pas encore l'étendue de la perte, mais on l'évalue approximativement à 15 ou 18,000 fl. L'établissement est assuré par la compagnie des *Propriétaires-Réunis* pour 76,671 fl. Personne n'a péri. On ne saurait trop faire l'éloge, en cette fâcheuse circonstance, du zèle de M. le mayor d'Ixelles, et du courage et de l'activité des pompiers.

(*Jal. de Bruxelles.*)

Liège, le 6 juillet.

Le prix de l'abonnement est de 10 francs par trimestre pour Liège, et de 11-50 francs, pour les autres villes du Royaume.

Les bureaux du journal sont rue Souverain-Pont, n. 320, et chez les dames Mahoux et De Sartorius, maison joignant.

On s'abonne à Bruxelles chez Berthot, libraire, Marché au Bois, et chez tous les directeurs des postes.

— On mande de Berlin: « Le ministre de la police a fait parvenir le 4 de ce mois aux commissaires du gouvernement dans les différentes universités prussiennes, la circulaire suivante:

« Vous savez, Monsieur, que les lois portées en 1810 contre les sociétés secrètes dans les universités, et particulièrement contre celle connue sous le nom de *Burschenschaft*, n'ont pas ramené la jeunesse académique à l'obéissance convenable. Cette association, non seulement s'est maintenue, mais même elle s'est constituée d'une manière plus illégale et plus pernicieuse encore. Depuis 1821, des membres de cette dangereuse association, partie en manquant à leur parole d'honneur, partie sous de faux noms, ont parcouru l'Allemagne et la Suisse pour la propager et l'affermir, ont tenu des assemblées secrètes, formé des liaisons avec des rebelles étrangers, et donné à leur propre association une tendance et des bases révolutionnaires, et qui portent le caractère de

haute trahison. Les traces de ces menées, qui devenaient toujours plus dangereuses, n'ont pu, ni échapper, à l'attention du ministère de la police, ni être regardée par lui comme indifférentes. Par sa vigilance soutenue, et par une enquête exacte de police suivie à Berlin et à Copenick depuis le mois de décembre de l'année dernière, et continuée ensuite par un tribunal criminel que S. M. en avait chargé, il a réussi à découvrir les tendances pernicieuses et dangereuses pour l'état, ainsi que les ramifications de ces sociétés secrètes, et les enquêtes ouvertes dans d'autres états allemands, ont offerts des résultats entièrement analogues.

« D'après les actes de ces enquêtes, et les aveux importants de plusieurs centaines de complices de ces menées, qu'on y a recueillis, et qui s'accordent parfaitement entr'eux, voici qu'elle a été, depuis 1821, l'organisation de ces sociétés secrètes dans la plupart des universités allemandes.

« A la tête se trouvait une société secrète particulière (*geschlosssen*), non-seulement pour les années d'études à l'université, mais encore principalement pour les rapports subséquens de la vie civile. Cette société avait des relations étroites avec les associations révolutionnaires de France, d'Italie et de Suisse, et c'est de là qu'elle avait tiré son origine. Son but direct était de renverser la constitution existante en Allemagne, et ses moyens pour parvenir à ce but étaient d'exciter le mécontentement, des soulèvemens et des révolutions, d'assassiner les ennemis de l'association, de vouer une obéissance illimitée à des inconnus, de délier du serment prêté aux gouvernemens, d'admettre le parjure contr'eux, d'exercer au maniement des armes, et de propager de toutes les manières possibles la tendance de cette ligue. Ses membres lui ont prêté, ainsi qu'à ses buts et moyens, un serment solennel d'obéissance et de fidélité; ils avaient divisé l'Allemagne en dix cercles, dont chacun avait son président; celui-ci convoquait de tems en tems des assemblées secrètes. Il y avait, dans chacune des universités de Halle, de Leipzig, Jéna, Göttingue, Erlang, Wurtzbourg, Heidelberg, Tubingue et de Fribourg, quelques membres de la ligue, qui continuaient d'être en relation avec ceux qui avaient déjà quitté ces universités. Vu le secret rigoureux imposé dans cette association, et comme tous ses membres ne devaient pas même se connaître mutuellement, on n'a pu jusqu'à présent en découvrir et soumettre à une enquête, ici ou dans d'autres états allemands, que cent et quelques-uns, soit encore aux universités, soit déjà dans des fonctions publiques, et au nombre desquels étaient cinq chefs de cercle. Parmi les efforts de cette ligue était particulièrement celui de répandre, par le moyen de l'association générale des étudiants (*Burschenschaft*), les principes de la ligue parmi la jeunesse académique, de la gagner peu à peu pour les buts de l'association, de mettre ainsi la *Burschenschaft* sous la direction immédiate, et de s'en servir comme d'un moyen pour atteindre son but de haute trahison.

Cette direction coupable de la *Burschenschaft* était graduée de la manière suivante: Immédiatement sous la ligue révolutionnaire ci-dessus, étaient les sociétés secrètes de la *Burschenschaft*, composées en partie de membres de la ligue, en partie d'autres membres particulièrement pénétrés de l'esprit de ladite association d'étudiants; mais qui ne connaissent ni la ligue elle-même, ni la part qu'y avaient les autres membres. Le but de ces sociétés secrètes était en partie le maintien de la direction de la *Burschenschaft*, en partie le perfectionnement, la propagation et l'affermissement des principes de la ligue. Elles servaient à celle-ci d'école préparatoire, et elles s'occupaient de la théorie des principes et des directions dont l'application et l'exécution était réservée à la ligue. Leur destination était en outre, que la ligue put former parmi elles ses membres à venir, et apprendre à les connaître. Ces sociétés secrètes se réunissaient chaque année dans des assemblées communes, et formaient à cette fin deux branches principales: Celle de l'Allemagne septentrionale embrassait les universités de Halle, Jéna, Leipzig et Göttingue; et celle de l'Allemagne méridionale, Erlang, Wurtzbourg, Heidelberg, Tubingue et Fribourg. Chacune de ces deux branches, qui étaient parfaitement d'accord dans leurs principes, tenait des assemblées communes; les assemblées générales étaient en connexion avec les assemblées générales, appelées *Diètes des Burschen*.

« Sous la direction de ces sociétés secrètes était, dans chacune des dites universités, la *Burschenschaft*. Il y avait toujours dans son directoire quelques membres des sociétés secrètes, qui étaient les chefs immédiats et inconnus de la *Burschenschaft*, et les autres membres de ce directoire ne connaissaient pas non plus les sociétés secrètes. Celles-ci se trouvaient à l'égard de la *Burschenschaft*, dans le même rapport que la ligue secrète vis-à-vis des sociétés, qui se servaient de la première pour les mêmes buts, auxquels elles doivent être employées par la seconde. Les premiers élémens des buts dont on discutait la théorie dans les sociétés secrètes d'Allemagne, pour ce qui concerne particulièrement ce pays, et pour l'exécution pratique desquels on avait conclu la ligue secrète, savoir: la liberté, l'égalité et l'unité, étaient développés dans la *Burschenschaft* d'une manière vague et générale, qui les rendait dangereux, et ils étaient inculqués individuellement aux membres de cette société. D'après les actes de ces enquêtes, les soi-disant cercles de lecture ont eu, sous ce

rapport, une influence très-préjudiciable. Ils étaient tenus par des individus membres de la ligue, et des sociétés secrètes, quelquefois aussi de la *Burschenschaft*, avec un petit nombre de membres de cette dernière; on y lisait et commentait des écrits particulièrement propres à répandre les principes de la ligue, surtout les cours fameux de Luden sur la politique, et on y observait une gradation entre les étudiants, suivant les progrès qu'ils avaient faits dans la connoissance de ces principes. Par exemple, l'année dernière, on a lu à Halle, dans le premier cours de lecture, les écrits de Fries, Luden, Jahn et autres du même genre; dans le second cours, la constitution espagnole des cortès avec des commentaires.

« Il résulte de cet exposé, que toute la jeunesse des universités allemandes, soit sous le rapport des sentimens politiques et de l'attachement au prince, à la patrie et à la constitution, soit relativement à la haine contre toutes les institutions existantes, et l'opinion délirante d'être appelée à les renverser ou à les réformer, était sous l'influence immédiate d'une ligue révolutionnaire et secrète, qui réunissait le fait de la haute trahison et l'admission des moyens les plus vicieux pour parvenir à son but. Cette influence était d'autant plus efficace, que non seulement cette ligue avait des membres dans tous les grades de la hiérarchie révolutionnaire ci-dessus, mais encore que quelque tems avant les diètes générales des *Burschen*, elle s'assemblait pour préparer les résolutions qui devaient être prises dans ces diètes, et que l'on publiait comme des lois pour toutes les *Burschenschaften*.

« Tel a été d'après les actes l'état des associations secrètes depuis le commencement de 1821 jusqu'à la fin de l'année dernière, et je vous communiquerai sur cet objet les détails ultérieurs qui pourraient avoir pour vous un intérêt particulier. »

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE NOTRE JOURNAL.)

Madrid, 24 juin 1824.

Le grand conseil des ministres et des ambassadeurs qui, a été tenu il y a quatre jours, continue d'être l'objet de toutes les conversations; les uns prétendent que les affaires de Portugal y ayant été discutées à l'effet de savoir quelle serait l'opinion personnelle du roi sur les changemens qui s'y sont opérés, S. M. aurait déclaré que jamais il ne reconnaîtrait les cortès (*estamentos*) nouvellement établies dans ce royaume; qu'elle ne voulait pas suivre l'exemple du roi de Portugal. Ferdinand VII doit s'être prononcé contre toute innovation qui tendrait à modifier la puissance royale; il veut être absolu, et si la sainte-alliance, dit-il, exige que je suive l'exemple de Jean VI, je renonce au trône d'Espagne, et je vais en France pour y vivre en simple particulier.

D'autres personnes assurent que ce conseil avait pour objet d'informer les ambassadeurs étrangers de la situation désespérée de l'Amérique; ceux de l'Angleterre et des Etats-Unis n'ont point assisté à ce conseil. On continue de répandre les bruits que la sainte-alliance a des intentions hostiles contre l'Angleterre, et que sa politique a été déjouée à Lisbonne par les soins du ministre français.

Le général Capapé est toujours en prison; il y est fort tranquille, et il reçoit journellement des assurances positives qu'il n'a rien à craindre; en effet, la junte apostolique ne néglige rien pour réparer le contre-tems qu'elle a éprouvé, et comme l'amnistie continue à n'être qu'un vain mot, elle a assez beau jeu. D'ailleurs, on n'a pas encore d'exemple qu'un royaliste turbulent ait été puni autrement que par quelques jours de prison.

Les gardes-du-corps français, un escadron d'artillerie légère avec ses pièces, et le 12^e régiment de chasseurs à cheval ont défilé hier au Prado devant LL. MM. et LL. AA. C'était une revue d'adieu pour MM. les gardes-du-corps qui partent mardi; on assure que des ordres sont arrivés de Paris pour que le grand quartier-général quitte Madrid et aille s'établir à Burgos; on compte qu'il y sera pour le 1^{er} août.

Le plus grand silence règne toujours sur les affaires de Portugal, ce qui donne beau jeu à tous les partis pour publier des contes qui flattent leurs passions: c'est pour la dixième fois aujourd'hui qu'on dit que des troupes anglaises ont débarqué à Lisbonne; nous ne croyons point à ce débarquement.

Sous la rubrique de Cadix le 10 juin, notre gazette officielle contient un article annonçant que les troupes royales avaient du entrer à Lima et au *Callao* les 20 et 25 janvier dernier, et ce d'accord avec les habitans; mais toutes les lettres du haut Pérou dignes de toute confiance n'en font nullement mention; elles disent au contraire que les généraux Espagnols, et Lazerna vice-roi du Pérou, ont fait un traité avec Bolivar, par lequel ils reconnaissent l'indépendance de cette province, car du moment où ils ont appris que Ferdinand VII était redevenu roi absolu, ils ont cessé de combattre pour la cause personnelle de ce monarque; il paraît cependant que le général Ollanetta est le seul qui ait une opinion contraire à la leur.

Lisbonne, le 16 juin 1824.

Il y a de nombreux changemens dans le personnel des officiers de tous les corps de l'armée; notre gazette contient une liste fort longue de démissions, destitutions et nouvelles nominations, depuis le grade de sous-lieutenant jusqu'à celui de lieutenant-général. Les adresses de fidélité au roi viennent en foule de toutes les parties du royaume.

Frontières d'Espagne, 21 juin.

Le 5^e. régiment d'infanterie légère, dont l'état-major était à Bilbao, a reçu l'ordre d'aller renforcer la garnison de la Corogne; nous ignorons les motifs pour lesquels on dirige tant de troupes sur ce point.

Un des trois régimens nouvellement arrivés à Saragosse a dû en partir ces jours derniers pour se rendre à Valence, où il y a toujours quelque agitation.

On embarque à Bayonne des effets de campement destinés à la garnison de Cadix; cette mesure de précaution est très-sage surtout si l'état sanitaire de cette ville venait à changer.

— Ce n'est pas sans un sentiment de dégoût que nous lisons l'autre jour dans une gazette l'éloge pompeux de la douceur et de la clémence du vice-roi d'Egypte; on ne craignait pas d'y inviter les Grecs à se soumettre sans résistance aux lois qu'il leur imposerait et à l'abri desquelles ils goûteraient le repos et la liberté, quelle liberté grand dieu! Veut-on se former une idée du bonheur réservé à ce peuple si longtemps opprimé? Qu'on suive la marche des bandes asiatiques appelées à la nouvelle expédition qui se prépare. L'incendie et la ruine des villes, le massacre de leurs habitants, signalent leur affreux passage; et quand les horreurs de Scio ont été renouvelées à Pergame, quand huit mille personnes de tout âge ont été égorgées, vous parlez de repos et de paix! Oui, la paix des tombeaux, le repos d'esclaves chargés de chaînes..... Les vengeurs de Scio, ne se sont pas fait longtemps attendre; puisse Pergame trouver bientôt les siens!

Le silence et l'inaction des princes chrétiens dans cette lutte sanglante seront jugés par l'inflexible histoire. En vain auront-ils proclamé dans tous leurs actes les principes de morale et de religion; elle dira qu'ils ont abandonné les Hellènes au glaive de leurs féroces ennemis, qu'ils ont arrêté les secours que leur offraient de simples citoyens, au défaut des rois, et que si quelque voix courageuse s'élevait en leur faveur, elle était bientôt étouffée. Ne menace-t-on pas en effet de restreindre cette ombre de liberté de la presse dont jouissaient encore en Allemagne quelques états? ainsi les journaux, qui appelaient sur les Grecs l'intérêt et la pitié, se tairont ou seront poursuivis. Mais toutes les plumes ne seront pas brisées; les Delavigne, les Guiraud, les Viennet retrouveront de nobles et de touchantes inspirations; les triomphes ou les revers des Hellènes seront éclorés chaque jour de nouveaux écrits; chaque jour s'élèveront d'éloquens défenseurs de leurs droits. Rien n'élève l'âme comme le spectacle d'un peuple, conquérant son indépendance,

Parmi les odes, les élégies, les essais de toute espèce publiés depuis quelque temps sur cet intéressant sujet, nous avons remarqué la pièce suivante, qui n'est pas sans doute exempte de tâches. Nos lecteurs y remarqueront quelques incorrections, quelques expressions ambitieuses; mais ses défauts sont rachetés par de véritables beautés; elle nous a paru pleine de chaleur, de mouvement et de pensées généreuses.

LA GRÈCE, ODE PAR M. CHAUVET.

Aux bords où l'Éurotas, honteux de son silence,
Dans l'Égée épanche ses eaux;
Lamentable fantôme, une femme s'élançe
De la poussière des tombeaux.

Pareille au mont superbe où l'ardent météore,
La nuit, secoua sa clarté.
Sous les voiles du deuil son front rayonne encore
De génie et de liberté.

Ses membres, trois cents ans meurtris sous l'esclavage,
Parmi les traces de leurs fers,
Du glaive, avec orgueil, nous montrent le ravage,
Honneur sanglant de ses revers!

Occident! Occident! cette anguste victime
Vers toi s'incline en gémissant,
Belle comme la vierge, aux vils transports du crime
Echappée au prix de son sang:

« Vous que des arts, dit-elle, enivrent les délices,
« Heureux entre tous les humains,
« Qu'au banquet de vos jeux le cri de mes supplices
« Brise la coupe dans vos mains.

« Voyez-vous ces soldats qui, du glaive et des flammes,
« Demi-nus, vont braver l'effort!
« Ce fleuve ensanglanté, ces toits fumans, ces femmes
« Aux guerriers disputant la mort!

« Chrétiens, accourez tous; devant cette hécatombe
« Jugez mon courage et mes droits.
« Il est vrai je suis faible.... Accourez, je succombe
« Sous mes fers et sous mes exploits. »

Elle dit: dans les cours de l'Europe amollie
Tout se tait, tout rit de ses pleurs.
Mais le pêcheur d'Hydra, le père d'Étolie
Répond au cri de ses douleurs.

Erymanthe et Dodone, agitant leurs ombrages,
Versent des torrens de soldats.
Venez: voici des tems dignes de vos courages;
Venez, fils de Léonidas!

Peuple libre, en effet, qui seul brise sa chaîne!
Peuple heureux, qu'un maître irrité
A contraint de choisir dans son aveugle haine,
Ou la mort ou la liberté.

Ce choix il leur est doux. La terre ensanglantée
Érémite d'un généreux effroi.
Poudre, qui fus jadis Miltiade ou Tyrtée,
L'airain sonne; ramène-toi!

Ce sont eux! oui, c'est là cette race divine
Dont Xerxès subit les sermens.
Courage! le barbare a revu Salamine,
Platée aura ses ossemens.

Ah! plutôt pardonnez! que l'enfant du prophète,
Heureux et libre sous vos lois,
O Grèce, bénisse un jour son heureuse défaite
Et le doux règne de la Croix!

Qu'ainsi la liberté, cet ange de lumières,
Des cœurs rapide conquérant,
S'élançe vers l'aurore à travers les barrières
Du despotisme et du Coran.

Liberté! que du nord, esclave trop soumise,
L'Inde s'éveille à ton accent:
Que l'Anglais qui t'adore aux bords de la Tamise,
Te trouve au Gange en frémissant!

Que la Grèce bientôt, des mains de la victoire
Unie en faisceaux glorieux,
Revoie un Périclès célébrer la mémoire
De tes martyrs montés aux cieux!

MODES.

Et bien? me dit Philène, avec un petit air de triomphe, vous avez beau faire et beau dire, la mode a raison; les manches à gigot font toujours fureur; c'est le goût général. — Tant pis pour le goût général qui ordonne aux femmes de porter deux difformités en guise de bras. — Quelques modistes ont pensé comme vous, et pour corriger ce que vous appelez une difformité, elles ont essayé de comprimer avec un bracelet la partie la plus volumineuse de ces manches. — Un autre ridicule du moment, est cette manie des grands chapeaux qui s'est emparée du beau sexe: ces chapeaux de paille sans terme et sans bordure, cette coiffure qui force les plus beaux yeux de loucher, lorsque le vent abat sur eux cet immense dôme, me semblent convenir moins à nos dames qu'aux élégantes du pays des Lanternes; vous diriez, à les voir, les maîtresses de Panurge. — Vous manquez tout-à-fait de pénétration, mon ami; c'est pour faire admirer la beauté de la paille d'Italie, c'est par un raffinement de coquetterie et de luxe qu'on se plaît à la porter sans rubans et dans toute sa grandeur.

— On ne saurait trop s'étonner de la grande faveur dont jouissent maintenant les couleurs sombres; il semble cependant que le *bleu-lapis* fait exception... — Le *bleu-lapis*! que dites-vous? Ce mot n'existe plus dans notre dictionnaire; cela se nomme *bleu-éveline*. Le *bleu-éveline* domine maintenant: il éclipe *ouria* et les bisarres nuances empruntées à ce roman nègre. Les chapeaux de crêpe crépé se portent en *bleu-éveline*, et la *dormeuse de Malines* s'appelle aujourd'hui un bonnet à *éveline*. — Voilà le plus beau succès du monde; et un ouvrage n'a plus rien à prétendre quand la mode lui a donné une sanction si respectable. Mais comment nommez-vous cette blouse qui a des plis du haut jusqu'en bas... — C'est une blouse à la religieuse. Admirez plus loin ce grand chapeau de gros de Naples. C'est un bon modèle à suivre: il est blanc, garni de tubéreuses posées sur le côté gauche, et la rosette placée tout en haut laisse tomber deux bouts qui, tendus autour de la passe, viennent se nouer par dessous. Venez, mon cher, nous l'observerons de plus près: c'est un chef-d'œuvre pour la composition.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 5 juillet.

Naissances: 5 garçons, 6 filles.

Décès: 2 hommes, 2 femmes, 1 fille; savoir:

Simon-François Lhuillier, âgé de 74 ans, ancien adjoint au maire de la ville de Visé, rue Puits-en-Sock, n. 917, célibataire.

Pierre Delard, âgé de 60 ans, sellier, rue Pierreuse, n. 369, veuf de Magdelaine Delsa.

Marie Aily Bertrand, âgée de 76 ans, cultivatrice, rue Fond des Taves n. 235, veuve de Henri Bertrand.

Catherine Bury, âgée de 60 ans 9 mois, journalière, faub. St.-Gilles, n. 485, épouse d'Arnold-Joseph Joassin.

Du 6 juillet.

Naissances: 3 garçons, 2 filles.

Décès: 1 femme; savoir:

Marie-Agnès Nagan, âgée de 72 ans, blanchisseuse, rue Venta, n. 167 veuve en premières noces de Henri Bya, et en deuxièmes de Louis Motet

Mariages: 1; savoir: Entre

Julien Etienne Remont, menuisier, rue Tête de Bœuf, n. 670, et Marie Anne-Nicole-Augustine Clepera, modiste, rue du Pot d'Or, n. 618.